

**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-JEAN-DE-MATHA  
M.R.C. DE MATAWINIE**

**LUNDI  
12 DÉC 2018  
2018-12-12**

Ajournement de l'assemblée du 3 décembre 2018 du Conseil municipal tenue le 12 décembre 2018 à 19 heures 55.

SONT PRÉSENTS :                    Monsieur Martin Rondeau, Maire  
   Monsieur Luc Ayotte, siège #1  
   Madame Annie Bélanger, siège # 3  
   Monsieur Pierre-Michel Gadoury, siège # 4  
   Monsieur Sylvain Roberge, siège # 5  
   Monsieur Luc Lefebvre, siège # 6

EST ABSENTE :                    Madame Nicole Beausoleil, siège # 2

EST AUSSI PRÉSENT :            Monsieur Philippe Morin, directeur général  
   et secrétaire-trésorier

PUBLIC :                                Environ 40 Personnes

**1.        RÉOUVERTURE DE LA SÉANCE**

Monsieur Martin Rondeau, maire, agit à titre de président d'assemblée et monsieur Philippe Morin agit à titre de secrétaire d'assemblée. Après vérification du quorum, la séance est ouverte. Il est 19 h 55.

**2.        ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**3.        PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS**

**4.        ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL (PROCHAINE ASSEMBLÉE)**

**5.        ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

5.1    QUÉBEC MUNICIPAL – SERVICE INTERNET

5.2    ÉDIFICE MUNICIPAL - SINISTRE

5.3    PREMIER PROJET – RÈGLEMENT 571

5.4    ÉDIFICE MUNICIPAL – ANCIEN BUREAU MUNICIPAL

**6.        CORRESPONDANCE**

6.1    DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE

**7.        FINANCES ET COMPTABILITÉ**

7.1    APPROPRIATION DE SURPLUS

7.2    TRANSFERT DE FONDS

7.3    ADOPTION DES COMPTES – DÉCEMBRE 2018

7.4    AJUSTEMENT – REMBOURSEMENT DE TAXES

7.5    MAIRIE - ACHAT

- 8. SÉCURITÉ PUBLIQUE
  - 8.1 RAPPORT SERVICE DES INCENDIES
- 9. TRANSPORT, TRAVAUX PUBLICS ET VOIRIE
  - 9.1 CAMION DODGE RAM - VENTE
- 10. HYGIÈNE DU MILIEU
- 11. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET ENVIRONNEMENT
- 12. LOISIRS, CULTURE, TOURISME ET COMMUNICATION
  - 12.1 ACTIVITÉS DE LOISIRS
  - 12.2 CHAMBRE DE COMMERCE - LE MATHALOIS
  - 12.3 PISTE CYCLABLE – TRACÉ SAINT-JEAN-DE-MATHA VERS SAINT-FÉLIX-DE-VALOIS
  - 12.4 ENTRETIEN PLATEAUX SPORTIFS
- 13. VARIA
  - 13.1 DÉCLARATION D'URGENCE CLIMATIQUE
  - 13.2 AIDE AUX ORGANISMES – LA MAISON DES JEUNES LE GROS ORTEIL
  - 13.3 AIDE AUX ORGANISMES – LE CRAPO
- 14. SECONDE PÉRIODE DE QUESTIONS
- 15. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

2018-457

**2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

*IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER SYLVAIN ROBERGE  
ET RÉSOLU :*

*QUE le Conseil municipal adopte l'ordre du jour tel que déposé;  
ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

**3. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS**

2018-458

**4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL (PROCHAINE ASSEMBLÉE ORDINAIRE)**

**5. ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

2018-459

**5.1 QUÉBEC MUNICIPAL – SERVICE INTERNET (B-0043)**

*CONSIDÉRANT la fin de notre abonnement au service internet de Québec municipal;*

*CONSIDÉRANT QUE ce site contient de nombreuses informations pertinentes pour la gestion du monde municipal;*

*EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER LUC LEFEBVRE  
ET RÉSOLU :*

*D'AUTORISER le renouvellement de notre adhésion pour 2019 au coût de 510 \$ + taxes;*

*D'AUTORISER le maire et le directeur général et secrétaire-trésorier à signer les documents inhérents à ce dossier.*

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

**2018-460**

**5.2 ÉDIFICE MUNICIPAL - SINISTRE** (B-0464 & B-1984)

*CONSIDÉRANT le sinistre survenu au 170, rue Sainte-Louise;*

*CONSIDÉRANT que les dégâts ont été assez considérables;*

*EN CONSÉQUENCE,*

*IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER LUC AYOTTE*

*ET RÉSOLU :*

*DE PROCÉDER à des demandes de soumissions par invitation pour la réfection des locaux du 170, rue Sainte-Louise;*

*D'AUTORISER le maire et le directeur général et secrétaire-trésorier à signer les documents inhérents à ce dossier;*

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

**2018-461**

**5.3 PREMIER PROJET – RÈGLEMENT 571** (B-2015 & C-\_\_\_\_\_)

*CONSIDÉRANT QU'une Politique de gestion contractuelle est présentement en vigueur;*

*CONSIDÉRANT QUE l'article 938.1.2 du Code municipal a été remplacé, le 1<sup>er</sup> janvier 2018, obligeant les municipalités à adopter un règlement sur la gestion contractuelle;*

*CONSIDÉRANT QU'avis de motion a été déposé par le conseiller Luc Lefebvre à l'assemblée du conseil le 5 novembre 2018;*

*EN CONSÉQUENCE,*

*IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER LUC LEFEBVRE*

*ET RÉSOLU :*

*D'ADOPTER le premier projet de règlement 571 relatif à la politique de gestion contractuelle;*

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

**2018-467**

**5.4 ÉDIFICE MUNICIPAL – ANCIEN BUREAU MUNICIPAL** (B-0464)

*CONSIDÉRANT QU'avec l'achat de la nouvelle mairie, il avait été convenu de la mise en vente de l'ancien bureau municipal situé au 170, rue Sainte-Louise;*

*CONSIDÉRANT QU'une promesse d'achat nous a été déposée ce 12 décembre 2018 pour un montant de 95 000 \$ plus taxes applicables;*

*CONSIDÉRANT QUE cette promesse est valide jusqu'à 16 heures le 13 décembre 2018;*

*EN CONSÉQUENCE,*

*IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER SYLVAIN ROBERGE*

*ET RÉSOLU :*

*D'ACCEPTER l'offre d'achat de monsieur Michel Venne pour un montant de 95 000 \$ plus taxes applicables selon les conditions à préciser et à discuter de la promesse d'achat déposée;*

*D'AUTORISER le maire et le directeur général et secrétaire-trésorier à signer les documents inhérents à ce dossier;*

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

## **6. CORRESPONDANCE**

### **6.1 DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE**

*Le Maire monsieur Martin Rondeau, procède au dépôt de la liste des rapports, documents et correspondances reçus et le directeur général, monsieur Philippe Morin en fait lecture.*

## **7. FINANCES ET COMPTABILITÉ**

**2018-463**

### **7.1 APPROPRIATION DE SURPLUS** (B-2050)

*CONSIDÉRANT QUE des surplus cumulés doivent être transférés au budget 2019;  
EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER LUC LEFEBVRE  
ET RÉSOLU :*

*D'AUTORISER les appropriations des surplus accumulés et de transférer au budget 2019 les soldes disponibles du Règlement d'emprunt Sainte-Louise au montant de 40 407 \$, du Règlement d'emprunt Bibliothèque au montant de 23 320 \$, du Règlement d'emprunt Archambault et Lessard au montant de 6 216 \$, et du poste Belle-Montagne un montant de 6 800 \$;*

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

**2018-464**

### **7.2 TRANSFERT DE FONDS**

*CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de procéder à des transferts de fonds sur certains postes budgétaires selon la liste déposée au montant de 42 332 \$;  
EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER LUC LEFEBVRE  
ET RÉSOLU :*

*D'AUTORISER les transferts de fonds au montant de 42 332 \$; selon la liste déposée à cet effet;*

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

**2018-465**

### **7.3 ADOPTION DES COMPTES – DÉCEMBRE 2018**

*ATTENDU QUE les crédits nécessaires sont disponibles;  
EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER LUC AYOTTE  
ET RÉSOLU :*

*QUE les déboursés effectués par la Municipalité pour le mois de décembre 2018, tels que rapportés à la « Liste historique des chèques » et définis comme suit, soient acceptés et payés :*

*Comptes à payer du mois                      30 307,44 \$*

*D'AUTORISER le maire et le directeur général et secrétaire-trésorier à signer les documents inhérents à ce dossier;*

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

2018-466

**7.4 AJUSTEMENT – REMBOURSEMENT DE TAXES** (B-1512)

*CONSIDÉRANT QUE plusieurs fiches de contribuables sont en crédit suite à des mises à jour reçues de la MRC, des paiements faits en trop ou certains ajustements d'évaluation;*

*EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER SYLVAIN ROBERGE  
ET RÉSOLU :*

*D'EFFECTUER les remboursements aux contribuables, selon la liste déposée au montant de 774,20 \$;*

*D'AUTORISER le maire et le directeur général et secrétaire-trésorier à signer les documents inhérents à ce dossier;*

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2018-462

**7.5 MAIRIE - ACHAT** (B-0475)

*CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite libérer le paiement de la bâtisse située au 65-75 rue Lessard le plus rapidement possible;*

*CONSIDÉRANT QUE les fonds sont maintenant disponibles suite à la subvention accordée dans le cadre de la TECQ pour la rénovation des nouveaux bureaux municipaux;*

*CONSIDÉRANT QUE cette somme aurait été imputée sur les comptes de taxes en 2019;*

*EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER PIERRE-MICHEL GADOURY  
ET RÉSOLU :*

*DE PROCÉDER au paiement final à la Caisse du Sud de la Matawinie au montant de 181 708, 01 \$ pour l'achat de l'édifice de la rue Lessard logeant les bureaux municipaux et le comptoir de la Caisse Desjardins;*

*D'AUTORISER le maire et le directeur général et secrétaire-trésorier à signer les documents inhérents à ce dossier;*

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**8. SÉCURITÉ PUBLIQUE**

2018-468

**8.1 RAPPORT SERVICE DES INCENDIES**

*ATTENDU QUE le Service des incendies a déposé le rapport de ses activités mensuelles;*

*EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER LUC AYOTTE  
ET RÉSOLU :*

*D'ACCEPTER les rapports des incendies et des pratiques déposées par le Service des incendies;*

*D'AUTORISER le maire et le directeur général et secrétaire-trésorier à signer les documents inhérents à ce dossier;*

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**9. TRANSPORT, TRAVAUX PUBLICS ET VOIRIE**

2018-469

9.1 **CAMION DODGE RAM - VENTE** (B-1960)

*CONSIDÉRANT les offres reçues pour le camion Dodge Ram 2001;*

*CONSIDÉRANT le désistement du premier acheteur;*

*EN CONSÉQUENCE,*

*IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER SYLVAIN ROBERGE*

*ET RÉSOLU :*

*D'ACCEPTER l'offre reçue de Automobiles Saint-Ambroise au montant de 2 990,50 \$ + taxes applicables;*

*DE SPÉCIFIER lors de la signature du contrat de vente, que cette vente est faite sans garantie, au risque et péril de l'acheteur;*

*D'AUTORISER le maire et le directeur général et secrétaire-trésorier à signer les documents inhérents à ce dossier;*

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**10. HYGIÈNE DU MILIEU**

**11. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET ENVIRONNEMENT**

**12. LOISIRS, CULTURE ET TOURISME ET COMMUNICATION**

2018-470

12.1 **ACTIVITÉS DE LOISIRS** (B-0011)

*CONSIDÉRANT QUE madame Josée Latendresse, directrice des loisirs, de la culture et des communications nous dépose son projet du Programme de contribution financière aux activités de loisirs, sport et culture;*

*EN CONSÉQUENCE,*

*IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE ANNIE BÉLANGER*

*ET RÉSOLU*

*D'ADOPTER le Programme de contribution financière aux activités de loisirs, sport et culture proposée par madame Josée Latendresse, directrice des loisirs, de la culture et des communications;*

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2018-471

12.2 **CHAMBRE DE COMMERCE - LE MATHALOIS** (B-1337 & B-1095)

*CONSIDÉRANT QUE la parution du Mathalois ne coïncide pas toujours avec les activités ou informations que nous voudrions diffuser;*

*CONSIDÉRANT QUE le service des loisirs, de la culture et des communications désire produire et distribuer sa programmation et ses activités;*

*CONSIDÉRANT QUE la municipalité profiterait de cette tribune pour y inclure les informations et articles qu'elle souhaite partager;*

*EN CONSÉQUENCE,*

*IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER LUC AYOTTE*

*ET RÉSOLU :*

*D'AVISER la Chambre de commerce de Saint-Jean-de-Matha que la municipalité met fin à son abonnement pour la diffusion des pages municipales dans la revue Le Mathalois;*

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2018-472

**12.3 PISTE CYCLABLE – TRACÉ SAINT-JEAN-DE-MATHA VERS SAINT-FÉLIX-DE-VALOIS** (B-1789)

*CONSIDÉRANT QUE la résolution du conseil d'administration de la Caisse Desjardins du Sud de la Matawinie précise qu'une somme de 350 000 \$ provenant du Fonds d'aide au développement du milieu serait conservée afin de réunir le réseau cyclable des municipalités de Saint-Jean-de-Matha et Saint-Félix-de-Valois;*

*CONSIDÉRANT QUE cette somme sera divisée également entre les deux municipalités afin de créer un réseau cyclable continu et structurant;*

*CONSIDÉRANT QUE cette somme sera disponible à condition que les travaux débutent au plus tard au cours de l'année 2021;*

*CONSIDÉRANT QU'une rencontre avec des membres du conseil d'administration de la Caisse Desjardins du Sud de la Matawinie doit avoir lieu en janvier 2019;*

*CONSIDÉRANT QU'un réseau cyclable reliant les deux municipalités est à l'avantage de chacune d'elles;*

*CONSIDÉRANT QU'un réseau cyclable favorise la pratique d'activités sportives en mettant en valeur les saines habitudes de vie;*

*CONSIDÉRANT QUE les ententes avec les propriétaires sur le territoire mathalois sont déjà conclues sur environ 95% de la longueur du tracé;*

*CONSIDÉRANT QUE l'option d'un tracé à l'est de la route 131 du côté de Saint-Jean-de-Matha n'est pas viable tant au niveau des autorisations que du dénivelé;*

*CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Jean-de-Matha souhaite se prévaloir du montant provenant du Fonds d'aide au développement du milieu afin de réaliser ce projet structurant pour notre communauté;*

*EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE ANNIE BÉLANGER  
ET RÉSOLU :*

*DE DEMANDER à rencontrer en janvier 2019 les responsables du dossier à la municipalité de Saint-Félix-de-Valois afin de préciser leurs intentions en lien avec la subvention de la Caisse Desjardins du Sud de la Matawinie;*

*D'AUTORISER le maire et le directeur général et secrétaire-trésorier à signer les documents inhérents à ce dossier;*

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

### 13. VARIA

2018-473

#### 13.1 DÉCLARATION D'URGENCE CLIMATIQUE (B-0435)

*CONSIDÉRANT l'augmentation dans l'atmosphère des gaz à effet de serre (provenant de l'industrie, des transports, de l'agriculture et de la fonte du pergélisol), et l'augmentation de la température moyenne du globe qui, par sa vitesse, dérègle de façon sans précédent le climat mondial;*

*CONSIDÉRANT que tous les indicateurs scientifiques montrent que nous sommes en crise climatique, que nous nous dirigeons à court terme vers une catastrophe appelée « bouleversement climatique abrupt et irréversible » qui menace la civilisation et la vie;*

*CONSIDÉRANT les actions inadaptées des acteurs politiques face à la situation dramatique qui se développe dangereusement;*

*CONSIDÉRANT que le conseil de sécurité de l'ONU qualifie le changement climatique d'amplificateur de menaces à la paix et à la sécurité;*

*CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal reconnaît cette urgence climatique et s'engage à signer la déclaration d'urgence climatique proposée par le groupmobilisation;*

*EN CONSÉQUENCE,*

*IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER PIERRE-MICHEL GADOURY*

*ET RÉSOLU :*

*DE RECONNAÎTRE que des transitions rapides et de grande envergure dans les domaines de l'aménagement du territoire, de l'énergie, de l'industrie, du bâtiment, du transport et de l'urbanisme sont nécessaires à court terme afin de limiter à 1,5 degré Celsius le réchauffement planétaire tel que révélé par le GIEC;*

*DE FAIRE de la lutte aux changements climatiques une priorité guidant l'élaboration des plans et actions de la municipalité de Saint-Jean-de-Matha pour les années à venir;*

*D'ACCÉLÉRER, la mise en œuvre d'initiatives de réduction des émissions de gaz à effet de serre et d'adaptation aux changements climatiques incluant la transition énergétique;*

*DE POURSUIVRE la mise en œuvre d'initiatives permettant d'accélérer la réduction des émissions de gaz à effet de serre et l'adaptation aux changements climatiques incluant la transition énergétique;*

*D'INCITER la population et les citoyens à s'engager activement dans l'effort collectif qui est requis pour mener la transition énergétique, en posant des gestes concrets;*

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

2018-474

#### 13.2 AIDE AUX ORGANISMES – LA MAISON DES JEUNES LE GROS ORTEIL (B-1663)

*CONSIDÉRANT QUE la Maison des jeunes Le gros orteil dépose une demande d'aide financière afin de les aider à promouvoir et faire connaître la maison des jeunes dans la communauté;*

*CONSIDÉRANT QUE le comité d'aide aux organismes a étudié le projet et donné ses recommandations au conseil municipal;*

*EN CONSÉQUENCE,*

*IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER PIERRE-MICHEL GADOURY*

*ET RÉSOLU :*

*D'ACCEPTER la demande d'aide déposée par la Maison des jeunes Le gros orteil en accordant la somme de 2000 \$ afin de soutenir leur projet de promotion;*

*D'AUTORISER le maire et le directeur général et secrétaire-trésorier à signer les documents inhérents à ce dossier;*

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**2018-475**

**13.3 AIDE AUX ORGANISMES – LE CRAPO** (B-0843)

*CONSIDÉRANT QUE le CRAPO dépose une demande d'aide financière pour l'appui à la diffusion d'un programme d'éducation cinématographique sur le grand écran du CRAPO, destiné à la clientèle préscolaire et du premier cycle du primaire de l'école Bernèche;*

*CONSIDÉRANT QUE le comité d'aide aux organismes a étudié le projet et donné ses recommandations au conseil municipal;*

*EN CONSÉQUENCE,*

*IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER PIERRE-MICHEL GADOURY*

*ET RÉSOLU :*

*D'ACCEPTER la demande d'aide déposée par le CRAPO en accordant la somme de 1500 \$ afin de soutenir leur projet d'appui d'un programme d'éducation cinématographique;*

*D'AUTORISER le maire et le directeur général et secrétaire-trésorier à signer les documents inhérents à ce dossier;*

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**14. SECONDE PÉRIODE DE QUESTIONS**

**15. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER SYLVAIN ROBERGE

ET RÉSOLU :

QUE la séance soit et est levée à 20h42

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

---

Martin Rondeau, Maire

---

Philippe Morin, d.g

« Je, Martin Rondeau, maire atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».